

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 avril 2017

Objet : Budget CCAS – Exercice 2017 – Affectation anticipée du résultat 2016 : décision.

L'an deux mille dix-sept, le six avril à seize heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« L'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable à l'ensemble des communes et à leurs établissements publics prévoit que lorsque les résultats budgétaires sont connus et ont un caractère certain, il leur est possible de décider de les reprendre dès le vote du budget primitif par anticipation alors même que ces résultats sont estimés à l'issue de la journée complémentaire avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

C'est pourquoi, je vous propose d'appliquer la procédure décrite à l'article 8 de la Loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999, insérée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'affecter par anticipation le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice 2016 cumulé avec le résultat antérieur reporté ainsi qu'il suit :

→ Résultat de la section de fonctionnement à affecter par anticipation :

Résultat de l'exercice	excédent :	126 668.72 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	excédent :	331 641.00 €
	déficit :	
Résultat de clôture à affecter :	excédent :	458 309.72 €
	déficit :	

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	excédent :	1 937.08 €
	déficit :	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	excédent :	22 607.32 €
	déficit :	
Résultat comptable cumulé	excédent :	24 544.40 €
	déficit :	
Solde des pertes à réaliser	NEANT	
Besoin réel de financement	NEANT	

→ **Affectation anticipée du résultat de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement	NEANT
En excédent reporté à la section de fonctionnement	458 309.72 €
TOTAL affecté	458 309.72 €

→ **Transcription budgétaire de l'affectation anticipée du résultat au budget primitif 2016 :**

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 : solde d'exécution N-1
0 €	458 309.72 €	0 €	24 544.40 €
			R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé
			0 €

Conformément aux dispositions de l'article R 2311-13 du CGCT seront joints pour le contrôle de légalité à la présente décision la fiche de calcul des résultats prévisionnels ainsi décrits accompagnés du tableau d'exécution du budget 2015 attesté par le comptable accompagné de la balance de ses comptes.

En tout état de cause, la délibération portant sur l'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2016. »

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 7 voix pour.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour expédition conforme,
La Présidente du CCAS,



C. BOST
Christine BOST

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
COMMUNE D'EYSINES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 06 avril 2017

Objet : Budget RPA – Exercice 2017 – Affectation anticipée du résultat 2016 : décision.

L'an deux mille dix-sept, le six avril à seize heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, convoqués, se sont réunis au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente.

PRESENTS :

- M. Jean-Baptiste MAITIA, adjoint, Vice-président,
- Mme Florence CAÇAO, membre du Conseil Municipal,
- Mme Véronique JUSOT, membre du Conseil Municipal,
- M. Yannick UHEL, membre du Conseil Municipal,
- Mme Sylvette INCONNU, représentant des Associations de retraités et de personnes âgées,
- Mme Paulette LAGUERRE, représentant des Associations des Personnes Handicapées.

ABSENTS EXCUSES :

- Mme Jeannine DARROUZES, représentant des Associations qui œuvrent dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- M. Michel ROMUALE, représentant des Associations Familiales.

Monsieur MAITIA, Vice-président, présente le rapport suivant :

« L'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable à l'ensemble des communes et à leurs établissements publics prévoit que lorsque les résultats budgétaires sont connus et ont un caractère certain, il leur est possible de décider de les reprendre dès le vote du budget primitif par anticipation alors même que ces résultats sont estimés à l'issue de la journée complémentaire avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

C'est pourquoi, je vous propose d'appliquer la procédure décrite à l'article 8 de la Loi n° 99-1126 du 28 décembre 1999, insérée à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'affecter par anticipation le résultat de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2015 cumulé avec le résultat antérieur reporté ainsi qu'il suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter par anticipation :**

Résultat de l'exercice :	excédent :	14 137.47 €
	déficit :	

Résultat reporté de l'exercice antérieur :	excédent :	34 171.53 €
	déficit :	

Résultat de clôture à affecter : excédent : 48 309.00 €
déficit :

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :
déficit : 951.29 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : excédent : 17 020.70 €
déficit :

Résultat comptable cumulé : excédent : 16 069.41 €
déficit :

Solde des restes à réaliser : NEANT
Besoin réel de financement : NEANT

→ **Affectation anticipée du résultat de fonctionnement :**

En couverture du besoin réel de financement de la section d'investissement : NEANT

En excédent reporté à la section de fonctionnement : 48 309.00 €

TOTAL affecté : 48 309.00 €

Transcription budgétaire de l'affectation anticipée du résultat au budget primitif 2016 :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution N -1	R 001 : solde d'exécution N-1
0 €	48 309.00 €	0 €	16 069.41 €

Conformément aux dispositions de l'article R 2311-13 du CGCT seront joints pour le contrôle de légalité à la présente décision la fiche de calcul des résultats prévisionnels ainsi décrits accompagnés du tableau d'exécution du budget 2016 attesté par le comptable accompagné de la balance de ses comptes.

En tout état de cause, la délibération portant sur l'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2016. »

Le présent rapport mis aux voix est adopté par 7 voix pour.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Pour expédition conforme,
La Présidente du CCAS,

Christine BOST